



**MAIRIE de  
BREAL-SOUS-MONTFORT**

**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 6 mai 2015**

**1) Création d'un service commun "Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme"**

Monsieur Joseph DURAND, Adjoint à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un service commun chargé d'accompagner les communes dans l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Cette création de service n'engendrera pas de transfert de personnel communal. Ce service reposera uniquement sur un agent communautaire.

Les Certificats d'Urbanisme, les déclarations préalables seront instruits par les agents communaux. Les Permis de Construire, les Permis d'Aménager et les Permis de Démolition seront instruits par l'agent communautaire.

Monsieur le Maire informe que cette création de service commun a reçu un avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique suite à la réunion du 27 avril 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la création du service commun "Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme", valide la première partie de la convention relative à son organisation et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**2) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR) - accessibilité Mairie**

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint à la Sécurité, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-0204-037 du 2 avril 2015 relative à l'enveloppe complémentaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de financer les travaux d'accessibilité de la Mairie à hauteur de 10 %.

Il informe le Conseil Municipal que la DETR peut désormais financer ces travaux à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réviser le plan de financement des travaux inscrit à la délibération n° 2015-0204-037 pour la mise en accessibilité de la Mairie comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Rampe d'accès à la Mairie	29 196.00 €	Subvention DETR	8 758.80 €
		Autofinancement	20 437.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 196.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 196.00 €</b>

**3) Budget principal 2015 - décision modificative n° 1**

Madame Isabelle MEREL, Adjointe aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certains crédits budgétaires prévus au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
7411		01	02	Dotation forfaitaire		-23 410.00

74121		01	02	Dotation de solidarité rurale		58 460.00
023		01	02	Virement à la section d'investissement	35 050.00	
					<b>35 050.00</b>	<b>35 050.00</b>

<b>Section d'investissement</b>						
<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Fonction</b>	<b>Service</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
021		01	02	Virement de la section de fonctionnement		35 050.00
1641		01	02	Emprunts en euros		59 800.00
1321	10001	020	810	Etat et établissements nationaux		8 500.00
2051	10015	020	811	Concessions et droits similaires	7 800.00	
2313	12514	020	91	Immobilisations en cours - Constructions	14 000.00	
2313	15015	212	112	Immobilisations en cours - Constructions	4 600.00	
13258	15015	212	112	Autres groupements		950.00
2313	15315	211	111	Immobilisations en cours - Constructions	4 900.00	
13258	15315	211	111	Autres groupements		1 000.00
2315	60010	822	7112	Autres installations, matériel et outillage techniques	74 000.00	
					<b>105 300.00</b>	<b>105 300.00</b>

#### 4) **Subventions aux associations 2015**

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, présente au Conseil Municipal les demandes de subvention de :

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine où sept élèves bréalais sont en formation.
- L'IFAC (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Brest où une élève bréalaïse est en formation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde les subventions suivantes pour l'année 2015 :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>Montants alloués</b>
Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine	159.53 €
Ifac (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Brest	22.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>182.32 €</b>

#### 5) **Modification du tableau des effectifs - suppression du poste d'Attaché Principal**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que lors de la réunion du 5 février 2015, elle a délibéré sur la suppression d'un poste d'Attaché Principal vacant, créé au tableau des effectifs suite à la délibération du 8 novembre 2007.

Monsieur le Maire informe que le Comité Technique a donné un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa réunion du 27 avril 2015.

Le Conseil Municipal approuve la suppression du poste d'Attaché Principal par 25 voix "pour" et 3 voix "contre" : MM. RIBAUT, MAUMONT et PRIOL.

Affiché le 11 mai 2015

Le Maire,

B. ETHORE